

Portant Alignement sur le Chemin du Bois

Vu la demande en date du 23/11/2021 par laquelle la SCI Guillamucq, située 23 Chemin du bois 64230 Sauvagnon, demande l'alignement de sa propriété sise Chemin du Bois et cadastrée section AC n° 520 et 581, voie Chemin du Bois, commune de Sauvagnon ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Alignement : L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée :

- par le croquis matérialisant la limite de fait du domaine public annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté :

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 - Publication et affichage : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sauvagnon

ARTICLE 6 - Recours : Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

SAUVAGNON,
Le 24 mai 2022

Le Maire,



Bernard PEYROULET



Chemin du Bois	SUIVI
	Relevé réalisé le 25-04-2022
	Plan établi le 02-05-2022
	Référence dossier : 030105
Commune de SAUVAGNON (64)	
Section AC	

Plan d'Alignement

Echelle : 1 / 500

Sommets de limite		
	Nord (m)	Est (m)
A	1 426 659.58	2 250 659.26
B	1 426 678.60	2 250 678.70
C	1 426 689.63	2 250 689.95
D	1 426 742.34	2 250 741.33
E	1 426 750.53	2 250 750.10
F	1 426 758.06	2 250 759.44

